

DIMANCHE 25 MAI 2025
TOURNOI REGIONAL DE
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

REGLEMENT

• **ARTICLE 1 :**

Le PPCV organise le Dimanche 25 Mai 2025, son premier tournoi Régional au gymnase du Tricot, Rue Émile Borel, 12200 Villefranche de Rouergue.

Ce tournoi régional de tennis de table est ouvert aux joueurs d'Occitanie et régions limitrophes, homologué (N°xxxx) et pour lequel le règlement de la FFTT s'applique.

• **ARTICLE 2 :**

Les performances seront prises en compte pour le classement officiel, le coefficient affecté à la compétition sera de 0,5.

• **ARTICLE 3 :**

5 Tableaux sont prévus

	HORAIRES	TABLEAUX	PLACES
1	09H00	NC à 1099 points inclus (NC à 10)	48
2	10H45	NC à 799 points inclus (NC à 7)	48
3	12H30	NC à 1899 points inclus (NC à 18)	48
4	14H15	NC à 1499 (NC à 14)	48
5	15h45	Toutes catégories	48

- **ARTICLE 4 :**

Les tableaux sont ouverts aux joueuses et aux joueurs licenciés F.F.T.T.. Un joueur peut s'inscrire dans trois tableaux maximum.

Le montant des engagements est de 8 euros pour 1 tableau, 15 euros pour 2 tableaux et 20 euros pour 3 tableaux.

- **ARTICLE 5 :**

L'organisateur fournira les balles pour la compétition.

- **ARTICLE 6 :**

La fin du pointage aura lieu 30 minutes avant l'horaire du tableau. Le premier tour des tableaux se déroulera par poules de 3 joueurs.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe. Le tirage au sort sera effectué 20 minutes avant le début de chaque tableau sur place.

Les matchs seront arbitrés par les joueurs. Dans les tableaux à élimination directe, les perdants seront dans l'obligation d'arbitrer un match sous peine d'être exclu dans les autres tableaux.

- **ARTICLE 7 :**

Conformément au règlement de la F.F.T.T., il sera formellement interdit de coller sur le site de la compétition (salle, vestiaire, extérieur)

- **ARTICLE 8 :**

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci, aura pour conséquences l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de la poule. Les résultats pour les joueurs resteront acquis pour les joueurs.

- **ARTICLE 9 :**

En cas de forfait non excusé, ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

- **ARTICLE 10 :**

Le PPCV se réserve le droit d'annuler des épreuves si le nombre d'engagés s'avère insuffisant.

- **ARTICLE 11 :**

Les juges-arbitres seront Jean-Claude Ducros (JA3) et Laurent Pouget (JA2) ; les épreuves se dérouleront sur 16 tables.

- **ARTICLE 12 :**

Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que le short.

- **ARTICLE 13 :**

Les inscriptions seront prises jusqu'au 22 Mai 2025, 20h00, auprès de Jean-Christophe Batut au **06 31 30 71 83** ou par mail **jean-christophe.batut@laposte.net**.

Règlement possible sur place en espèces ou par chèque à l'ordre du PPCV.

Toutefois, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour de la compétition, 30 minutes avant le début des matchs au plus tard.

- **ARTICLE 14 :**

Coupes, espèces et prix divers récompenseront les meilleurs de chaque tableau à partir des demi-finales. Le montant en espèces sera recalculé en fonction du nombre d'inscrits dans chaque tableau, si le quota maximal de joueurs n'est pas atteint.

TABLEAUX	DOTATION VAINQUEUR	DOTATION FINALISTE	DOTATION ½ FINALISTES
NC à 1099 points inclus	50 euros	30 euros	20 euros
NC à 799 points inclus	30 euros	20 euros	10 euros
NC à 1899 points inclus	150 euros	80 euros	40 euros
NC à 1499 points inclus	120 euros	60 euros	30 euros
Toutes catégories	250 euros	120 euros	50 euros

- **ARTICLE 15 :**

Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

- **ARTICLE 16 :**

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, perte ou accidents pouvant se produire dans l'enceinte du gymnase durant les compétitions.

- **ARTICLE 17 :**

Une buvette proposera des sandwiches et des boissons. Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi.

Responsable de l'organisation du tournoi régional :

Mr Jean-Christophe Batut

Tél : 06 31 30 71 83

mail : jean-christophe.batut@laposte.net.